AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 43 (8)ItemMarie Moret à monsieur Ch. Boisson, 5 mars 1890

## Marie Moret à monsieur Ch. Boisson, 5 mars 1890

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s** 

Boisson, Ch. ☐ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

### Informations sur le document source

CoteFG 43 (8)
Collation2 p. (490r, 491v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Ch. Boisson, 5 mars 1890, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plateforme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/2426">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/2426</a>

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

#### **Présentation**

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>5 mars 1890</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Boisson, Ch.</u>
Lieu de destinationLa Cure, Rompon (Ardèche)

# **Description**

Résumé

Réponse à une lettre de Ch. Boisson en date du 28 février 1890 : réabonnement au journal *Le Devoir* pour l'année 1890, vente et don d'ouvrages de Godin.

#### Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Librairie Œuvres citées

- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 1 à 10, Guise, Imprimerie Baré, [1884-1886].
- Godin (Jean-Baptiste André), La République du travail et la réforme parlementaire. [Publié par Mme Marie Moret, Vve Godin.], Paris, Guillaumin, 1889.
- Godin (Jean-Baptiste André), Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.
- Godin (Jean-Baptiste André), Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés, Paris, Guillaumin, 1883.
- Godin (Jean-Baptiste André), Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production, Paris, Guillaumin, 1880.
- Godin (Jean-Baptiste André), Solutions sociales, Paris, A. Le Chevalier, 1871.
- Le Devoir, Guise, 1878-1906.

# Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBoisson, Ch. GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéRente/Propriété

BiographieRentier à La Cure (Rompon, Ardèche), d'après le Registre des abonné·es au journal *Le Devoir* (Guise, 1878-1906).

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 16/11/2020 Dernière modification le 26/08/2024

Paire Familistère 9 mars

Monrieur Ch. Boisson,

Mai Phonneur de Nous accuser neception de Notre le Mar du 24 fe -Niver contenant un mandah hoste de 14 fe. Co hour 1º lotre reabsonnement au De voir année 1890. 2º Les ournages dont la liste sui :

- Eludes sociales brochures Nos Là la inclusivement.

- Mutualité narionale course

la misera

- Mutualité sociale sans la mes)

le Devoir année 1987 Pome 11 Nos

Je vous envoie ces ourrages
par ce même courrier en colès
restat parce à donnécle.

Y ai soint pensant qu'il
ne pouraient eire mieter
places qu'en vos mains, et
vous priont, en conséquence
de bien vousoir les accepter,
les ourrages suivants:

- Locuscons Lociales Dans le même paquet que les ourrages ci-dessus énuméres)

et dans un se cono coles:

La République du travail.

CC HE

Neurser, l'expreslion de mes meilleurs sensiments

supplémentaires des sous auront obligés?

As. I'ai été obligéé de n envoyer les colis nostans qu'en gare à La Noulte; car la voie servée ne va pas ma on det jusqu'à la Cure. Je regulte reveneur ce contre temps ev vous serai bien obligee De me dère si les deux coles vous sout been parvers et à quels frais